

## LE MONDE ILLUSTRÉ

MONTREAL, 13 AVRIL 1895

## SOMMAIRE

TEXTE. — Entre-Nous, par Léon Ledieu. — Châteauguay, par Benjamin Sulte. — Ce qu'il y a dans la chambre d'un garçon, par J.-N. Landry. — Poésie : Le printemps, par Louvigny. — Paques. — Mariages princier. — Une journée au quartier Latin, par A. Girard. — Carnet du *Monde Illustré*. — Poésie : Jésus ressuscité, par Albert Ferland. — La dernière nuit de Montcalm, par R. Mason. — Histoire naturelle : Les animaux mystérieux (avec gravure), par Georges Brunel. — Questions pratiques : Le mouchoir, par Dr Henri Perrussel. — Carnet de la cuisine. — Un conseil. — *In memoriam* : M. G.-B. Denault. — Réécits de voyages : par M. Droogmans. — Le coin des enfants. — Primes du mois de mars. — Variétés. Choses et autres. — Jeux et récréations. — Dames. — Feuilletons : La médiation de Saint-Sulpice, par Navier de Montépin ; Le secret d'une tombe, par Emile Richebourg.

GRAVURES. — Paques. — La Semaine Sainte : Le Christ en croix (double page). — Portraits : La princesse Hélène d'Orléans ; Emmanuel-Philibert de Savoie, duc d'Aoste ; Miss Anna Gould, comtesse de Castellane ; Le comte de Castellane.

## PRIMES A TOUS NOS LECTEURS

LE MONDE ILLUSTRÉ réserve à ses lecteurs l'Escompte (double page) et les autres journaux paient à des agents de circulation.

Tous les mois, il fait la distribution gratuite, parmi ses clients, du montant ainsi économisé. Les primes mensuelles que notre journal peut, de cette sorte, répartir parmi ses lecteurs sont de nombre de 94 ; soit, 86 de une piastre chacune, et puis un des divers prix suivants : \$2, \$3, \$4, \$5, \$10, \$15, \$25 et \$50.

Nous constituons par là, comme les zélés du MONDE ILLUSTRÉ, tous nos lecteurs, et pour égaliser les chances tous sont mis sur le même pied de rivalité ; c'est le sort qui décide entre eux.

Le tirage se fait le 1er samedi de chaque mois, par trois personnes choisies par l'assemblée.

Aucune prime ne sera payée après les 30 jours qui suivront chaque tirage.



N parle toujours des chats de Mme Morley.

Vous savez que cette excellente femme — qui, entre parenthèse, fait le désespoir des avocats et des juges — adore les chats, qu'elle en nourrit quelques douzaines et ce, au grand ennui de ses voisins, qui trouvent que cela sent mauvais et fait trop de nuisance.

De là procès et batailles légales.

Les chats de Mme Morley appartiennent-ils à la variété citadine ou rurale ? C'est ce que les procès en litige nous apprendront peut-être un jour.

Cette question est assez intéressante, car vous n'ignorez pas que le chat de cité et le chat campagnard sont aussi différents l'un de l'autre, que l'est le rat de ville, du rat des champs.

La Fontaine qui déguisait les hommes en bêtes nous a prouvé ce dernier point.

Le chat de campagne, nous dit un observateur de la gent féline, est plus grand et plus lourd que celui de la ville, et cette aug-

mentation de poids est due, paraît-il, à son alimentation, qui se compose surtout d'oiseaux qui ne vivent aux champs. La couleur de sa robe n'est pas la même non plus, elle est généralement grise, tandis que celle de son cousin de la ville est plus noire.

Moins chasseur que lui, le campagnard a les pattes plus plates et plus douces. Ses yeux sont verts ou gris, pendant que l'autre les a plutôt jaunes ; sa queue est plus petite et moins garnie, bref, il est plus dur à la fatigue mais moins élégant, grâce à son genre de vie.

\*\*\* A en croire la plus grande partie de nos journaux, les assassins sont fous, et on ne devrait plus les condamner à mort.

Shortis, qui a tué deux hommes et demi — puis ce celui qui a été aux trois quarts assassiné n'est encore que guéri à demi — est évidemment privé de raison, disent ses amis et, le pire qu'il puisse lui arriver est d'être prié de finir ses jours dans un bon établissement, très proprement tenu, où il sera logé, nourri, blanchi et soigné aux frais de l'Etat, c'est-à-dire à nos frais.

Peut-être réussira-t-il à se créer cette position de fou que bien des pauvres diables sages lui envieront avec raison.

\*\*\* Que l'avocat d'un accusé fasse valoir tous les moyens légaux possibles pour sauver son client, rien de plus conforme au droit et au bon sens, mais la faveur des témoins qu'il peut trouver en sa faveur est tout au moins singulière.

Ils viennent, en effet, exposer aux jurés une foule de raisons, indiscutables à leur sens, qui prouvent que depuis longtemps le criminel donnait des signes évidents d'aliénation mentale ; que tel jour il a dit des choses incohérentes ; qu'en telle manière ; que déjà, à une telle époque donnée, il y a de cela longtemps, on voyait bien qu'il n'avait pas le cerveau solide, et que, depuis lors, il n'a cessé d'agir comme un fou.

Et les faits et les preuves s'accumulent de telle manière que, le talent de l'avocat aidant, ainsi que le témoignage des médecins, les jurés n'hésitent pas un instant à déclarer que l'accusé ne peut-être tenu responsable de ses actes.

Il est fou, c'est vrai, et il ne peut être considéré comme coupable, mais que dire des témoins qui *savaient* depuis longtemps qu'il était aliéné ?

Ces gens-là n'ont-ils pas assumé une grande responsabilité envers la société en ne prenant pas les précautions nécessaires pour empêcher l'individu de commettre un crime ?

Supposons maintenant que ce soit l'un des — comment dirai-je — l'un des assassinés qui ait tué l'assassin c'est-à-dire le même fou et qu'il vienne dire au tribunal : — J'ai tué cet individu, parce que je suis convaincu qu'il était fou et voulait me tuer. Je n'ai agi qu'à mon corps défendant.

Eh bien, franchement je crois qu'il aurait cent chances contre une d'être pendu, car je doute que les amis du fou se fassent un devoir de venir déclarer tout ce qu'ils savaient sur le compte de la victime qu'ils connaissent parfaitement, tandis que l'accusé, qu'ils n'ont jamais vu, les intéresse fort peu.

\*\*\* Chatelle est fou, dit-on, car le crime qu'il a commis est tellement horrible qu'un fou seul peut en commettre de pareil.

Un autre a tué sa sœur. Encore un fou, évidemment, puisque la pauvre victime ne lui

avait jamais donné que des preuves d'amitié.

Dubois — que l'on a pendu il y a quelques années — Dubois aussi était fou, dit-on encore souvent.

C'est cela, tous fous, pas un ne mérite la corde et tous ont droit aux plus grands égards.

« Certains philanthropes, comme l'a dit un écrivain de beaucoup d'esprit, trouvent que l'homme est déjà bien assez malheureux d'être criminel sans qu'on aille encore aggraver ses chagrins par des punitions excessives. Ils veulent que le condamné soit bien traité. »

\*\*\* On a dit que le pays qui est vraiment né pour le gouvernement constitutionnel, c'est l'Angleterre, — parce que là, si on aime à parler, on le fait aussi à l'écuver ?

Est-ce bien une preuve ?

Les scènes qui se sont passées, il y a quelques années à la Chambre des Communes, à Londres, tendraient à démontrer qu'on sait aussi très bien s'y battre à coups de poing, mais voici une anecdote, que je cueille dans un livre, vieux de cinquante ans, qui prouvent que les Anglais, comme les autres mortels, sont souvent à la discrétion des orateurs habiles.

Lord Edgeworth se vantait de savoir tous les ressorts des succès populaires, et de pouvoir en les ressorts de l'effet qu'il lui plaisait de produire sur la foule. — Il mena un jour, un Français de ses amis, à une assemblée, demanda la parole et dit à son ami : « Voici les effets les plus faciles à obtenir, la moquerie, l'indignation, l'enthousiasme : — je vais exciter les deux premiers contre moi et le troisième pour moi. » En effet, il commença par bégayer, et le foule rit à en perdre haleine ; — puis il parla de la tolérance pour l'Eglise catholique et les papistes, et la colère de l'assemblée alla si loin qu'on l'interrompit par des invectives. — Quelques instants avant celui où on allait lui jeter les banes à la tête, il fit l'éloge de la marine anglaise, et dit qu'elle n'avait pas de rivale dans le monde ; — on voulut le porter en triomphe.

Les hommes sont les mêmes partout.

## CHATEAUGUAY

V



VOYONS ce que dit le *Témoin Oculaire* :

Le 29 du mois passé, vers dix heures du matin, une avant-garde de l'ennemi vint à portée de mousquet de l'abatis.

Cette lettre est datée du 3 novembre ; alors le 29 serait en octobre, mais il y a là un chiffon ren-

versé : il faut lire 26. Le lieutenant-colonel Coffey, qui a traduit ce document, s'est embrouillé dans les dates, et il adopte le 25 septembre au lieu du 26 octobre.

Le lieutenant Guy, des Voltigeurs, qui était en front avec une vingtaine de ses hommes, fut contraint de reculer après avoir échangé quelques coups de fusil, et fut soutenu par le lieutenant Johnson, du même corps, qui commandait à l'arrière des travailleurs, qui se virent dans la nécessité de traiter et ne se remirent pas à l'ouvrage de tout le jour.

Dès que le lieutenant-colonel de Salaberry eut entendu le feu, il partit du front de la première ligne et prit avec lui trois compagnies du capitaine Ferguson, du régiment canadien, qu'il déploya à la droite et à l'avant de l'abatis ; celle du capitaine J.-B. Duchesnay, à qui il ordonna d'occuper la gauche, en s'étendant en même temps du côté de la rivière ;